



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
7 mai 2008
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-troisième session
Point 68 c) de la liste préliminaire*
**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire
et des secours en cas de catastrophe fournis
par les organismes des Nations Unies,
y compris l'assistance économique spéciale**

Conseil économique et social
Session de fond de 2008
New York, 30 juin-25 juillet 2008
Point 9 de l'ordre du jour provisoire**
**Application de la Déclaration sur l'octroi
de l'indépendance aux pays et aux peuples
coloniaux par les institutions spécialisées
et les organismes internationaux associés
à l'Organisation des Nations Unies**

Assistance au peuple palestinien

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Pendant la période à l'examen, l'économie palestinienne est restée en proie à de graves difficultés et la baisse d'activité s'est poursuivie. Après la prise de contrôle de la bande de Gaza par le Hamas et la formation du nouveau gouvernement de l'Autorité palestinienne sous la direction du Premier Ministre, Salam Fayyad, la Cisjordanie a connu une modeste reprise. Dans la bande de Gaza, en revanche, il y a eu une chute catastrophique de l'activité économique, accompagnée d'un effondrement du secteur privé, par suite d'un bouclage à peu près total. Une amélioration notable a été constatée dans la mise en œuvre du programme palestinien de réformes et la communauté internationale des donateurs a annoncé des contributions d'un montant de 7,7 milliards de dollars sur trois ans pour la mise en œuvre du nouveau Plan palestinien de réforme et de développement pour 2008-2010.

Cette évolution traduit la séparation politique de facto qui existe entre la Cisjordanie et la bande de Gaza depuis juin 2007. Alors que les négociations politiques bilatérales ont repris entre le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne dans le contexte de la Conférence d'Annapolis de novembre 2007 et suite à l'engagement des parties de parvenir à un accord d'ici à la fin de 2008, la

* A/63/50.

** E/2008/100.



situation à Gaza et alentour a été marquée par des tirs de roquettes quasi quotidiens contre des cibles israéliennes et par des attaques aériennes et des incursions militaires israéliennes.

Le présent rapport rend compte des efforts déployés par les organismes et les programmes des Nations Unies, en collaboration avec leurs partenaires palestiniens et les donateurs, pour venir en aide à la population et aux institutions civiles palestiniennes.

I. Introduction

1. Le présent rapport, qui couvre la période de mai 2007 à avril 2008, fait suite à la résolution 62/93 dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-troisième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport sur l'application de la résolution, contenant une évaluation de l'assistance effectivement reçue par les Palestiniens ainsi que des besoins non satisfaits et des propositions spécifiques visant à y remédier.

2. On trouvera des informations sur les conditions de vie et la situation socioéconomique des Palestiniens dans les rapports des organismes des Nations Unies, notamment : a) le rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé (A/62/75-E/2007/13); b) le rapport annuel du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient¹; et c) les rapports d'Humanitarian Monitor publiés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

3. Tout au long de l'année, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne a continué d'œuvrer en faveur du processus de paix, d'assurer une coordination efficace entre l'Autorité palestinienne, l'ONU, la communauté internationale et le Gouvernement israélien, et de rendre compte de la situation économique et sociale dans le territoire palestinien occupé.

4. Le rapport donne un aperçu de l'action menée par les organismes des Nations Unies, en coopération avec leurs partenaires palestiniens et ceux des donateurs, pour venir en aide à la population et aux institutions palestiniennes, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 62/93. Il évoque aussi, pour la période couverte par le rapport, les principaux événements politiques et les problèmes connexes rencontrés par la communauté internationale qui, face à la crise, s'emploie à alléger les souffrances du peuple palestinien et à appuyer les progrès accomplis dans le processus politique engagé entre les parties.

II. Aperçu de la situation actuelle

A. Contexte politique

5. Les rivalités et les heurts entre les factions du Hamas et du Fatah, qui avaient commencé en 2006, ont continué en 2007. À la suite d'une série de trêves décrétées par les deux factions, le Président Abbas et le Premier Ministre Haniyeh se sont rencontrés à La Mecque en février 2007 sous les auspices de l'Arabie saoudite afin de parvenir à un accord sur la constitution d'un gouvernement d'unité nationale palestinien. Il y a eu toutefois une reprise des affrontements, et en juin 2007, les forces du Hamas ont pris le contrôle de la bande de Gaza. Le Président Abbas a

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session, Supplément n° 13 (A/62/13).

nommé un nouveau gouvernement de l'Autorité palestinienne qu'il a placé sous la direction du Premier Ministre Salam Fayyad. Le nouveau Gouvernement s'est engagé à respecter les principes fondamentaux du processus de paix définis par le Quatuor en janvier 2006. En réponse, la communauté internationale a renoué des contacts directs avec l'Autorité palestinienne et l'aide des donateurs a repris. Le Gouvernement israélien a, quant à lui, rétabli le transfert des recettes fiscales à l'Autorité palestinienne et, en juillet 2007, le Quatuor a nommé Tony Blair en tant que son représentant chargé d'appuyer les activités de l'Autorité palestinienne pour le renforcement des institutions et la revitalisation de l'économie.

6. Les pourparlers bilatéraux palestino-israéliens ont repris sous les auspices des États-Unis d'Amérique à la suite de la constitution du nouveau gouvernement. À la Conférence d'Annapolis de novembre 2007, qui a réuni plus de 40 États, les parties ont fait une déclaration commune dans laquelle elles s'engagent à relancer le processus de négociations sur les problèmes de fond, avec pour but de parvenir d'ici à la fin de 2008 à un traité de paix, dont la mise en œuvre serait assujettie à la réalisation des objectifs de la première phase de la Feuille de route. La déclaration commune comporte également un engagement concernant l'exécution immédiate des obligations énoncées dans la Feuille de route et le suivi des résultats par les États-Unis.

7. Pour sa part, le gouvernement du Premier Ministre Fayyad a amorcé la mise en place du Plan palestinien de réforme et de développement pour 2008-2010, qui esquisse une vision d'un État futur. Un résumé de ce plan, qui a pour priorité le renforcement des institutions publiques, des administrations locales et de l'appareil judiciaire, a été présenté à la Conférence internationale des donateurs pour l'État palestinien, tenue à Paris en décembre 2007. Parallèlement aux progrès réalisés dans la réforme des finances publiques et du secteur de la sécurité, les forces de sécurité de l'Autorité palestinienne ont commencé à se déployer vers la fin de 2007 dans les villes de Cisjordanie afin d'y rétablir le contrôle de l'Autorité palestinienne.

8. Dans le même temps, tout au long de l'année, les tirs à la roquette contre des cibles israéliennes depuis la bande de Gaza et les incursions militaires israéliennes dans les territoires palestiniens se sont poursuivis. De sévères restrictions ont continué d'être imposées aux déplacements et à l'accès en Cisjordanie, l'implantation des colonies de peuplement et la construction du mur se sont poursuivies, en dépit d'un certain nombre d'éléments positifs et d'accords entre les deux parties sur des mesures spécifiques visant à détendre la situation sur le terrain.

9. En janvier 2008, des militants palestiniens ont ouvert des brèches dans la barrière à la frontière avec l'Égypte et des centaines de milliers de Palestiniens se sont engouffrés en Égypte avant que la frontière ne soit de nouveau bouclée 11 jours plus tard. Un attentat-suicide survenu dans la ville israélienne de Dimona a tué un civil israélien, et le 6 mars, une attaque à main armée contre une yeshiva de Jérusalem a provoqué la mort de huit Israéliens. À la fin de février, des militants palestiniens armés de missiles Grad ont soumis la ville portuaire israélienne d'Ashkelon à d'intenses tirs de roquettes, et les opérations militaires israéliennes ont entraîné la mort de plus de 100 Palestiniens avant que les violences ne s'atténuent légèrement en mars et en avril 2008.

B. Contexte humanitaire et socioéconomique

Évolution de la situation économique et budgétaire

10. Suite à la forte contraction de l'activité économique et à la grave crise budgétaire de 2006, le produit intérieur brut par habitant dans le territoire palestiniens (1 130 dollars) était en 2006 en baisse de 40 % par rapport à 1999. Plus des deux tiers de l'économie, qui avaient auparavant pour moteur l'investissement et la production dans le secteur privé, sont désormais soutenus par les subventions publiques et l'aide des donateurs². Cette chute de l'activité économique a pour causes principales les incertitudes politiques, le climat d'insécurité, et, en particulier, les restrictions imposées aux échanges, à la mobilité et à l'emploi qui se sont aggravées de façon notable ces dernières années. L'économie a également subi le contrecoup d'une interruption de 15 mois, en 2006 et au premier semestre de 2007, dans le versement des traitements de quelque 150 000 fonctionnaires de l'Autorité palestinienne, qui est le plus gros employeur de Gaza et de Cisjordanie.

11. La nomination d'un nouveau gouvernement sous la direction du Premier Ministre Fayyad en juin 2007, et le versement ultérieur et intégral des salaires ont entraîné une légère reprise au deuxième semestre de l'année et renforcé la confiance du secteur privé. Il y a eu une augmentation des recettes grâce à une activité économique accrue en Cisjordanie, et le contrôle des dépenses a été renforcé à la suite du rétablissement du compte du Trésor unique. Cependant, malgré des améliorations en Cisjordanie, l'effondrement du secteur privé à Gaza a annulé toute croissance réelle du PIB global en 2007.

12. À la Conférence internationale des donateurs pour l'État palestinien, qui s'est tenue à Paris en décembre 2007, les donateurs se sont engagés à fournir à l'Autorité palestinienne une assistance financière de 7,7 milliards de dollars sur trois ans. En avril 2008, la moitié des contributions annoncées pour le financement des dépenses renouvelables avait été décaissée, en plus de 500 millions de dollars des États-Unis au titre de l'assistance budgétaire. L'Autorité palestinienne a réduit les effectifs du secteur public et a concentré ses efforts sur d'autres réformes et la stabilité budgétaire. L'Autorité a également progressé dans la mise en place d'une série de réformes de la gestion des finances publiques, notamment en ce qui concerne les fonctions d'audit interne, un projet de loi sur les marchés publics et la publication en temps voulu des données financières publiques.

Évolution de la situation humanitaire et socioéconomique

13. La période a été marquée par des niveaux de violence toujours élevés. En tout, 998 Palestiniens (100 enfants) ont été tués et 4 150 autres ont été blessés (392 enfants). Près de 40 % de ces décès sont dus à des heurts entre milices rivales. Vingt-trois Israéliens (4 enfants) ont été tués par des Palestiniens et 347 ont été blessés (9 enfants). Des militants ont lancé depuis Gaza plus de 1 900 tirs de roquettes et de mortier sur des communautés en Israël.

14. En dépit d'importants apports d'aide, tant en 2006 qu'en 2007, les difficultés socioéconomiques ont continué d'être omniprésentes dans la société palestinienne. Au moins 56 % de la population du territoire palestinien occupé vivaient en dessous

² « Investir dans la réforme et le développement économiques palestiniens », rapport présenté à la conférence des donateurs de Paris, Banque mondiale (décembre 2007).

du seuil de pauvreté officiel pendant la période considérée. Trente-quatre pour cent vivaient dans l'insécurité alimentaire, et le taux de chômage était passé à 23 % ou presque, soit le double du taux d'avant septembre 2000³. Les jeunes étaient les plus durement touchés par le chômage, 36 % des 20-24 ans étant sans travail. La crise économique a également frappé les réfugiés, dont beaucoup ne disposent que d'économies modestes, ont des familles plus nombreuses et n'ont pas accès à des moyens de subsistance d'origine agricole.

15. Dans les territoires palestiniens occupés, un certain nombre d'indicateurs de la santé révèlent une situation qui se dégrade. Avec un taux de 10 %, la proportion d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'un retard de croissance (malnutrition chronique) est en augmentation par rapport aux années précédentes⁴. La prévalence des maladies chroniques s'est accrue de 30 % depuis 2005, et des chiffres récents du Ministère de la santé de l'Autorité palestinienne révèlent que 35 % des femmes enceintes et 65 % des enfants âgés de 9 à 12 mois traités dans les dispensaires palestiniens souffrent d'anémie⁵. Des enquêtes menées par l'ONU au cours de l'année passée indiquent une détérioration notable des résultats scolaires des élèves, en particulier à Gaza où on signale des taux d'échec de 80 % en mathématiques et de 40 % en arabe et des taux d'abandon scolaire en hausse tant pour les garçons que pour les filles.

Gaza

16. La situation dans la bande de Gaza a continué à s'aggraver pendant toute la période à l'examen. Le bouclage pratiquement total a entraîné une nette détérioration des conditions de vie et des moyens de subsistance, qui sont tombés encore plus bas. Quelque 95 % des activités industrielles ont été suspendues, ce qui a fait de Gaza une économie de consommation tributaire des salaires du secteur public et de l'aide humanitaire. Le pourcentage d'habitants de Gaza vivant dans l'extrême pauvreté⁶ accuse une augmentation continue, passant de 21,6 % en 1998 à près de 35 % en 2006. Les répercussions économiques ayant continué de se faire sentir en 2007 et le régime de bouclages étant devenu encore plus restrictif, le taux actuel d'extrême pauvreté est sans doute beaucoup plus élevé. Trente-trois pour cent des habitants de Gaza sont au chômage et 80 % dépendent de l'aide alimentaire fournie par les Nations Unies et d'autres formes d'aide directe.

17. En octobre 2007, le Gouvernement israélien a commencé à réduire le volume des livraisons de carburant autorisées à destination de Gaza, notamment les quantités supervisées par le mécanisme international temporaire destinées à assurer l'approvisionnement de la centrale électrique, des établissements de santé et des installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Des grèves organisées par les négociants en combustibles et carburants à l'intérieur de la bande de Gaza pour protester contre ces restrictions ont encore aggravé la situation, de même qu'une attaque menée en avril 2008 par des militants palestiniens contre le terminal

³ Bureau central de statistique palestinien, études sur la main-d'œuvre (2008).

⁴ 1996 : 7,7 %; 2000 : 8 %; 2004 : 9,9 %.

⁵ Enquête sur la santé de la famille palestinienne (2006) et système de surveillance de la nutrition, Ministère de la santé (2006).

⁶ Définie par le Bureau central de statistique palestinien comme étant un budget de 1 837 nouveaux shequalim pour une famille de six, pour l'alimentation, les vêtements et le logement seulement.

de Nahal Oz, point de passage pour les carburants, attaque qui a causé la mort de deux agents contractuels et entraîné une suspension des approvisionnements.

18. L'efficacité des réseaux de distribution d'eau s'est détériorée, passant de 70 % en juin 2007 à 55 % en février 2008, par suite du manque de pièces de rechange et de matériel. Depuis janvier 2008, 40 millions de litres d'eaux d'égout non traitées ou partiellement traitées ont été déversées chaque jour dans la mer. L'inefficacité croissante de l'administration et de la gestion des soins de santé publique, les grèves sporadiques, le manque de matériels et d'équipements ainsi que l'absence d'entretien ont rendu plus difficile encore la prestation de soins de santé, de sorte que le nombre de patients qui ont dû demander l'autorisation de quitter la bande de Gaza pour recevoir des soins médicaux a doublé par rapport à la situation d'avant juin 2007.

Déplacements et accès

19. Les objectifs de l'accord de 2005 sur les déplacements et l'accès ont été effectivement abandonnés à la suite de la prise de contrôle de la bande de Gaza par le Hamas en juin 2007. Depuis lors, le point de passage de Rafah a été fermé, à quelques exceptions près. En janvier 2008, des militants de Gaza ont ouvert des brèches dans la barrière fermant la frontière et des Palestiniens ont pu, pendant 11 jours, traverser la frontière entre Gaza et l'Égypte. En mars 2008, quelque 300 patients ont été autorisés à se rendre en Égypte.

20. Les points de passage commerciaux avec Israël (Karni, Kerem Shalom et Sufa) ont été ouverts à l'aide humanitaire internationale et à l'importation restreinte de marchandises. Cependant, en mars 2008, les restrictions avaient entraîné une baisse de 77 %, par rapport au taux d'avant juin 2007, de la moyenne mensuelle du volume de marchandises importées par camion. Toutes les exportations en provenance de Gaza ont été bloquées, à l'exception de 78 chargements transportés par camion, constitués en grande partie de fleurs et de fraises produites avec l'aide des donateurs, après une intervention de la communauté internationale à la fin de 2007. Le point de passage d'Erez est resté interdit aux Palestiniens pendant la même période, à l'exception de cas médicaux et d'un petit nombre de commerçants.

21. Il n'y a eu aucun progrès en ce qui concerne la construction d'un port de mer ou d'un aéroport, ou l'établissement d'une liaison entre la Cisjordanie et Gaza, comme il était envisagé par l'Accord de 2005 sur les déplacements et l'accès. En avril 2008, le Gouvernement israélien a annoncé son intention d'éliminer 61 barrages routiers en Cisjordanie, geste qui visait à renforcer la confiance et qui a été accueilli favorablement par la communauté internationale. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a par la suite estimé que l'élimination de cinq des barrages routiers aurait une incidence importante sur les déplacements en Cisjordanie. Il reste actuellement 612 obstacles routiers aux déplacements en Cisjordanie. Des restrictions supplémentaires aux déplacements des personnes voulant se rendre dans la zone urbaine de Jérusalem-Est en traversant le mur ont été mises en place suite à l'adoption de nouvelles procédures d'obtention des permis d'entrée et de vérification d'identité. Au cours des trois dernières années, le nombre des points de passage permettant le franchissement du mur a constamment diminué. En avril 2008, les deux tiers de ces points de passage étaient fermés aux habitants de la Cisjordanie. En raison des difficultés rencontrées pour obtenir un permis d'entrée à Jérusalem, le

nombre des patients se rendant dans les six établissements hospitaliers spécialisés de Jérusalem-Est a chuté de 50 % au cours des dernières années⁷.

Mur

22. L'édification du mur s'est poursuivie en dépit de l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice en juillet 2004 et de la résolution ES-10/17 de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 2006. En avril 2008, la construction d'environ 57 % (723 km) de la longueur totale prévue était achevée. Environ 250 000 Palestiniens vivront dans des villages ou des villes totalement ou partiellement encerclés par le mur si la construction est menée à son terme, et environ 25 % des Palestiniens de Jérusalem-Est seront coupés de la ville.

23. Par sa résolution ES-10/17, l'Assemblée générale a autorisé l'établissement du Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le territoire palestinien occupé. Des progrès ont été réalisés suite à la mission initiale effectuée dans cette zone par le Directeur exécutif du Registre des dommages en avril 2008, où il a rencontré des responsables de l'Autorité palestinienne et de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que d'autres protagonistes de premier plan.

III. Intervention du système des Nations Unies

24. Les organismes et programmes des Nations Unies ont continué de s'acquitter de leurs responsabilités de leur mieux mais ils ont dû composer avec l'évolution considérable des priorités et des activités dans la bande de Gaza, d'une part, et en Cisjordanie, d'autre part, en raison de la fracture politique qui s'est instaurée de fait entre ces deux parties constituantes du territoire palestinien occupé. À Gaza, ils ont continué de se heurter à de sévères restrictions et à de graves obstacles, si bien qu'il est devenu plus urgent mais aussi plus difficile d'acheminer l'aide. Avec la désignation en juin 2007 du nouveau gouvernement de l'Autorité palestinienne et dans le cadre des activités liées au Plan palestinien de réforme et de développement, les organismes et programmes des Nations Unies ont notamment cherché à rétablir une étroite collaboration avec leurs interlocuteurs au sein de l'Autorité palestinienne en Cisjordanie et à appuyer les priorités et les besoins que celle-ci avait définis dans son plan.

A. Développement humain et social

25. Au cours de la période considérée dans le rapport, et surtout dans la bande de Gaza, les interventions d'urgence et essentielles à la survie ont pris le pas sur les activités de coopération pour le développement. En Cisjordanie, les organismes et programmes des Nations Unies ont progressivement réussi à réorienter certaines de leurs activités vers des interventions à plus long terme dans les domaines économique, de l'infrastructure, du renforcement des capacités et de la prestation de services, et le système des Nations Unies a cherché à aligner de plus en plus ses

⁷ « Jérusalem-Est : les conséquences humanitaires de la barrière en Cisjordanie », Bureau de la coordination des affaires humanitaires (juillet 2007).

programmes sur les priorités fixées par l'Autorité palestinienne dans son Plan de réforme et de développement.

Éducation

26. Avec un programme d'enseignement de 146 millions de dollars, l'UNRWA a continué d'assurer un enseignement gratuit à plus de 250 000 élèves dans 306 écoles élémentaires et secondaires en Cisjordanie et à Gaza. Grâce à son réseau de centres de formation professionnelle et technique et de formation des enseignants, il a également dispensé en 2007 une formation pédagogique pratique et avant l'emploi à 3 400 stagiaires. À Gaza, l'introduction d'un plan de relèvement a permis d'apporter un appui ciblé et intensif à 50 000 élèves des écoles de l'UNRWA.

27. Grâce à un apport de 7 millions de dollars à l'appui du programme d'enseignement palestinien, et en coopération avec le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, le Programme d'assistance au peuple palestinien du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) s'est efforcé d'améliorer la qualité et l'accessibilité de l'enseignement dans le territoire palestinien occupé. Cinq nouvelles écoles ont été construites en Cisjordanie et à Gaza et 10 bâtiments réaménagés, ce qui a permis d'accueillir 1 880 nouveaux élèves. Le programme a également permis de fournir du matériel et autres outils pédagogiques à 190 écoles desservant plus de 5 000 élèves, et d'y installer des laboratoires informatiques et des bibliothèques.

28. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a apporté une aide technique à la politique sectorielle et aux efforts de planification du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, et en appuyant la préparation du plan stratégique quinquennal de développement de l'enseignement (2008-2012) et d'une stratégie nationale de formation des enseignants, documents qui reflètent tous deux les priorités fixées en matière d'éducation dans le Plan palestinien de réforme et de développement. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), qui a consacré 6,1 millions de dollars à des programmes d'enseignement, notamment à l'intention des adolescents, a apporté une aide technique et financière en vue de renforcer les capacités, de créer des centres infranationaux de formation pédagogique dans les districts défavorisés et d'équiper en matériel l'Institut national de formation des enseignants à Ramallah et à Gaza. Le rapport sur les stratégies clefs visant à mettre à l'échelle les bonnes pratiques en matière d'éducation des filles a été établi en collaboration avec l'UNESCO, pour donner suite à l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles. Le Fonds a également conçu un système de cartes d'élève/étudiant à l'appui du système de gestion de l'éducation assistée par ordinateur.

29. L'UNICEF a également appuyé l'enseignement non scolaire et les activités récréatives destinées aux adolescents pour accroître le taux d'alphabétisation et promouvoir la formation professionnelle dans ce groupe d'âge; offert une formation de courte durée aux enseignants et aux administrateurs d'école; organisé des activités thématiques conçues pour réduire les traumatismes; fourni du matériel pédagogique à des écoles de Gaza; et appuyé tant le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur que la Société palestinienne du Croissant-Rouge en offrant une sensibilisation au danger des mines et pièges dans les zones très exposées. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur et la Commission indépendante

palestinienne pour les droits des citoyens ont coopéré en vue de faciliter l'organisation d'un concours de nouvelles sur les conséquences de la pauvreté et sur les droits de l'homme, à l'intention des élèves des écoles élémentaires et secondaires. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a élaboré, avec le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, un système national d'aiguillage vers des services à l'écoute des jeunes. Il a également continué de renforcer les capacités des enseignants, des conseillers et du personnel sanitaire, ainsi que des coordonnateurs des comités chargés de la santé, s'agissant de la diffusion d'informations et des activités de conseil dans les écoles.

Santé

30. L'UNRWA a continué d'administrer 56 établissements de soins de santé primaires, qu'il a financés à hauteur de 40 millions de dollars et où, la demande ayant augmenté de 18 % par rapport à son niveau de 2006, son personnel médical a donné près de 6 millions de consultations. Il a également appuyé des projets portant sur l'hygiène du milieu à Gaza en acheminant du diesel aux prestataires de services essentiels tels que l'approvisionnement en eau, l'évacuation des eaux usées et la collecte et l'élimination des déchets solides.

31. Dans le cadre de la préparation du Plan palestinien de réforme et de développement et du Plan national stratégique de santé 2008-2010, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a apporté son savoir-faire au Ministère de la santé, en dispensant une formation à son personnel dans les domaines suivants : nutrition de l'enfant, eau salubre, hygiène, flambées épidémiques et grandes épidémies, et lutte et action préventive contre les maladies non contagieuses. Elle a aidé le Ministère en donnant des conseils techniques au Groupe de travail du secteur de la santé, en axant ses efforts sur le renforcement du Centre palestinien d'information sur la santé et en veillant à la qualité de la collecte, de l'analyse et de la diffusion des données. L'OMS a également soutenu le secteur de la santé mentale grâce à la formation, à la création d'associations familiales en Cisjordanie et à Gaza et au renforcement des systèmes d'orientation et d'information du Ministère de la santé.

32. L'OMS a en outre aidé le Ministère de la santé à acheter et acheminer des produits pharmaceutiques essentiels pour une valeur de 18 millions de dollars, grâce à quoi il est devenu beaucoup plus facile de se procurer des médicaments en Cisjordanie et à Gaza. Les pénuries de médicaments au niveau central ont diminué de 43 % à Gaza entre mai et septembre 2007. La quantité de médicaments essentiels pour lesquels on disposait de moins d'un mois de réserve dans l'ensemble du territoire palestinien occupé a quasiment diminué de moitié au cours de la même période. L'OMS a par ailleurs cherché à promouvoir la santé en tant que droit de l'homme et passerelle vers la paix grâce à des activités de sensibilisation et au dialogue et elle a facilité l'organisation à Gaza, avec la participation de parties prenantes israéliennes et palestiniennes, d'un colloque qui a été suivi d'un Forum israélo-palestinien conjoint sur l'accès à la santé à Gaza.

33. Un certain nombre d'organismes et de programmes des Nations Unies ont consacré une partie de leurs ressources à la lutte contre le VIH/sida. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) s'est attaché à atténuer la vulnérabilité des femmes et des filles aux maladies sexuellement transmissibles, en organisant des séances de formation intensives à la question des femmes face au VIH/sida. Il s'est employé à renforcer le Comité national de lutte contre le sida pour

qu'il puisse diriger et orienter l'action face au VIH/sida en Cisjordanie et à Gaza; il s'est également penché en priorité sur les capacités nationales dans les domaines de la santé procréative, de la population, de l'égalité des sexes et des soins psychosociaux. Il a cherché à universaliser l'accès aux services de santé procréative en fournissant des soins obstétricaux d'urgence et des services de proximité aux communautés isolées.

34. L'UNICEF s'est efforcé de réduire la mortalité infantile, en aidant le territoire palestinien occupé à atteindre le quatrième des objectifs du Millénaire pour le développement, en maintenant un taux de mortalité des moins de 5 ans (28,3 pour 1 000 naissances vivantes) bien inférieur au taux régional moyen au Moyen-Orient (56 ‰). La fourniture de soins de santé primaires et de médicaments pour les enfants, ainsi que de matériel obstétrique et néonatal de base à 17 établissements de soins de santé primaires et hôpitaux centraux a permis de réduire les infections chez les nouveau-nés et les asphyxies à la naissance entre 2006 et 2007 de 30 %. La chaîne du froid a été renforcée grâce à la fourniture d'un véhicule frigorifique, d'un réservoir de carburant de 10 000 mètres cubes et d'un congélateur-chambre de 40 mètres cubes. Pour la cinquième année consécutive, un taux de vaccination des enfants de plus de 95 % a été maintenu pour tous les antigènes, ce qui, à terme, pourrait permettre au territoire palestinien occupé d'éliminer la poliomyélite, la rougeole et le tétanos.

Assistance sociale ciblée

35. Dans le cadre de son Programme spécial d'aide aux personnes en détresse, l'Office a distribué des vivres et de l'argent sur une base trimestrielle. Au cours de la période considérée, près de 500 000 colis ont ainsi été distribués au titre de la protection sociale à plus de 10 000 familles en Cisjordanie et à plus de 19 000 familles à Gaza. Il s'est efforcé d'intégrer les personnes handicapées dans ses divers programmes; il leur a par ailleurs procuré des séances de rééducation et leur a fourni matériel et prothèses leur permettant d'acquérir une certaine mobilité.

Les droits de l'homme, les femmes, les enfants et les jeunes

36. Les droits de l'homme, notamment les droits fondamentaux des femmes, des enfants et des jeunes continuent d'être entravés à bien des égards. Au cours de la période considérée, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a continué à mettre en œuvre son programme visant à intégrer les droits de l'homme dans les activités de l'équipe de pays des Nations Unies. En juillet, une séance d'information sur les droits des personnes handicapées a été organisée en partenariat avec l'UNICEF. Le Haut-Commissariat a également organisé, à l'intention de défenseurs des droits de l'homme, de juristes et de militants pour les droits de la femme, six séances d'information et deux cours de formation des formateurs sur les mécanismes de défense des droits de l'homme à l'échelle des Nations Unies.

37. L'UNESCO a défendu la liberté d'expression, notamment les normes de déontologie et d'éthique dans le domaine du journalisme, et a consolidé les capacités institutionnelles des médias palestiniens publics et privés, de façon à renforcer leur indépendance et leur pluralisme. Compte tenu du fait de la montée de la violence et de la tension à Gaza, il a également organisé un programme de formation à la sécurité à l'intention des professionnels des médias.

38. UNIFEM a principalement cherché à documenter les violations des droits des femmes et à y sensibiliser la population; fourni des espaces de débat; appuyé la mise en place de numéros verts donnant accès à des conseillers qualifiés, ainsi que la promotion de programmes d'information et d'assistance juridique à l'intention des femmes rurales. Il a appuyé un programme d'assistance juridique et de soins de santé destiné aux Palestiniennes détenues dans les prisons israéliennes. Il s'est employé à mobiliser 18 centres au niveau communautaire de femmes dans des zones rurales, venant ainsi directement en aide à 25 000 Palestiniennes. En collaboration avec ses partenaires nationaux, il a complété ces activités par des initiatives de proximité visant à permettre aux femmes de se protéger de la violence sexiste. En coopération avec le Ministère des affaires féminines, il a ainsi organisé une conférence nationale sur la lutte contre la violence sexiste. Il a mis en place des services psychosociaux et de formation dans des dispensaires mobiles, et organisé des séances communautaires sur la violence sexiste; il a également distribué du matériel d'information et des trousseaux d'hygiène féminine.

39. L'UNRWA a appuyé bon nombre d'associations de proximité en organisant des activités visant à promouvoir la participation des femmes au développement, notamment grâce à des stages de formation, à des séances d'information et à l'octroi d'une aide juridique. Il a également entrepris de mettre en œuvre son initiative Égaux dans l'action, conçue pour que les femmes et les filles palestiniennes soient mieux à même d'exercer leur liberté, de saisir les occasions qui se présentent à elles, de progresser sur les plans personnel et professionnel et de lutter contre les inégalités à tous les niveaux de la vie sociale, économique et politique. L'Office, UNIFEM, le FNUAP et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme ont célébré la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes dans le cadre d'une campagne mondiale, en coopération avec des organisations de la société civile et le Ministère des affaires féminines.

40. Un conseiller pour l'égalité des sexes a été déployé dans le cadre du projet d'équipe volante de spécialistes en la matière du Comité permanent interorganisations en vue de formuler, à l'intention des organismes humanitaires, des recommandations visant à améliorer l'assistance humanitaire apportée aux femmes palestiniennes. Cette mission a été appuyée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, avec l'aide du FNUAP et d'UNIFEM. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a acheminé des rations alimentaires aux femmes partout où il a pu et il a assuré également une formation aux droits de l'homme dans le cadre du programme vivres contre formation, dans la bande de Gaza.

41. L'UNESCO, UNIFEM et le FNUAP ont soutenu le Centre de recherche et de documentation des femmes palestiniennes pour faciliter les recherches sur l'histoire et la situation actuelle des femmes dans la société palestinienne. Des cours de formation à la recherche, l'analyse et la planification différenciées selon le sexe ont été organisés à l'intention du personnel, dans les ministères centraux et techniques pertinents.

42. Étant donné que les enfants ont continué d'être exposés à la violence, qu'elle soit liée à un conflit ou familiale, l'UNICEF a aidé le Ministère des affaires sociales à créer des réseaux de protection de l'enfance à l'échelle de trois districts, en fournissant un appui pluridisciplinaire et en aidant à gérer les cas d'enfants qui avaient fait l'objet d'abus. Il a également continué d'appuyer cinq centres de défense sociojuridique pour les enfants et les familles victimes de violence. Le

Fonds a aidé le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur à élaborer une politique de non-violence ainsi qu'un protocole de détection et d'orientation des écoliers victimes d'abus destiné à devenir un système national. L'UNICEF a apporté une aide à 14 équipes psychosociales, touchant plus de 50 000 enfants et adolescents et assuré la formation de 35 000 aidants familiaux. Il a soutenu 15 campagnes menées par des enfants en vue de promouvoir la non-violence et de sensibiliser l'opinion à la protection de l'enfance, en tant que question prioritaire à l'échelon national et du district.

43. Le FNUAP a continué de renforcer la capacité des enseignants, des conseillers, du personnel sanitaire et des coordonnateurs de comités de santé en matière d'information et de conseil. Il a travaillé avec plus de 80 organisations non gouvernementales de jeunes en vue de consolider et d'élargir le réseau d'éducateurs-pairs en Cisjordanie et à Gaza. Il a également fourni un appui financier et technique à des organisations gouvernementales et non gouvernementales pour des projets visant à renforcer les services psychosociaux destinés aux jeunes et offert des débouchés aux jeunes détenteurs d'un diplôme universitaire dans le domaine des conseils psychosociaux. Il a constitué et présidé en 2007 un groupe thématique des Nations Unies sur la jeunesse dont l'objet était de renforcer la coordination entre les organismes des Nations Unies, qui travaillent avec les jeunes Palestiniens, et il s'est efforcé de rendre opérationnelles les dispositions de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

44. En partenariat avec l'UNICEF et d'autres organisations locales et internationales, l'UNRWA a dispensé une formation à des milliers d'enfants et de jeunes réfugiés; il leur a également offert des services de tutorat et des apprentissages. UNIFEM a appuyé le projet d'Observatoire des droits des jeunes, financé par le Fonds des Nations Unies pour la démocratie, qui vise à institutionnaliser la participation des jeunes Palestiniens à un dialogue national sur les politiques publiques, en mettant un accent particulier sur les droits de ces jeunes.

Objectifs du Millénaire pour le développement

45. L'ONU a poursuivi son engagement en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans le territoire palestinien occupé. La CESAO a travaillé avec les bureaux nationaux de statistique, y compris le Bureau central de statistique palestinien afin de renforcer leurs capacités de maintenir un gisement central de données en vue de l'établissement de rapports sur la réalisation des objectifs. La Commission a également offert une formation à l'utilisation des données et des indicateurs liés aux objectifs afin de mieux ancrer dans les faits la gestion et les activités de sensibilisation.

46. Les organismes des Nations Unies ont collaboré étroitement avec l'Autorité palestinienne à l'élaboration de propositions conjointes au titre de plusieurs volets thématiques du Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. En avril 2008, deux de ces propositions avaient été acceptées. Au titre du volet culture et développement, l'UNESCO, UNIFEM, le Programme d'assistance au peuple palestinien du PNUD et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont élaboré un programme à l'appui des politiques menées et de l'instauration d'un environnement propice à la promotion et à la protection du patrimoine culturel. Au titre du volet égalité des sexes et autonomie des femmes, UNIFEM, le Programme d'assistance au peuple

palestinien du PNUD, le FNUAP, l'UNESCO, l'UNRWA et le Bureau international du Travail (BIT) mettront en œuvre un programme visant à lutter contre la violence sexiste et à favoriser la participation des femmes à la vie économique et politique.

Environnement

47. La majorité des projets exécutés par le Programme d'assistance au peuple palestinien du PNUD dans le secteur de l'environnement, pour un montant dépassant 4 millions de dollars, ont porté sur les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. En partenariat avec les autorités gouvernementales, des donateurs et des organisations non gouvernementales, l'UNICEF a également cherché à prévenir les épidémies en élargissant l'accès à l'eau potable et à des installations sanitaires adéquates dans les écoles, les hôpitaux et les communautés mal desservies. L'accès des communautés vulnérables à ces services a donc augmenté d'environ 50 %, ce qui a permis de toucher plus de 265 000 personnes en Cisjordanie et à Gaza. Aucune maladie liée à l'eau n'a été signalée au cours de la période considérée.

B. Appui du système des Nations Unies aux institutions palestiniennes

48. L'élection du gouvernement du Premier Ministre Fayyad a entraîné une revitalisation des institutions palestiniennes en Cisjordanie. L'accent a été mis sur la poursuite des réformes institutionnelles et du renforcement des capacités, qui sont au centre du Plan palestinien de réforme et de développement et de l'appui et de l'engagement des donateurs internationaux. Pendant la période à l'examen, le Programme d'assistance au peuple palestinien du Programme des Nations Unies pour le développement s'est employé à mettre en place, aux niveaux local, régional et national, des institutions efficaces et responsables en prenant en compte les priorités des trois branches de l'État, l'exécutif, le législatif et le pouvoir judiciaire. Le Programme d'assistance a également contribué à renforcer les liens entre les pouvoirs publics et les organisations de la société civile, le secteur privé et les médias. Il a soutenu l'action engagée pour renforcer les institutions gouvernementales et des ministères centraux, notamment le Cabinet du Président, le Cabinet du Premier Ministre, le Ministère des affaires étrangères, le Ministère de la planification, le Ministère des finances et le Conseil général du personnel. Le Programme d'assistance a également noué des relations de coopération avec l'Autorité palestinienne afin de mettre en place un mécanisme de renforcement des capacités, conformément aux objectifs du Plan palestinien de réforme et de développement. L'Autorité palestinienne a en outre demandé au Programme d'assistance au peuple palestinien du PNUD d'appuyer la mise en place d'un programme de renforcement des capacités, dans lequel ce mécanisme jouerait un rôle central.

49. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a mis en œuvre un projet de renforcement des capacités visant à améliorer les compétences des institutions gouvernementales et de la société civile dans le domaine de la planification, de l'exécution et du suivi de projets de développement plus efficaces axés sur les résultats. Les activités programmées ont permis de se familiariser avec les approches fondées sur le développement social participatif et d'identifier des modèles pour le renforcement des partenariats entre la société civile et le secteur public dans la mise en œuvre de politiques sociales. La Commission a

également lancé un projet portant sur le développement humain participatif dans les pays de la CESAO qui sortent d'un conflit, projet qui renforce les partenariats entre les pouvoirs publics et la société civile dans les pays membres de la CESAO qui sortent d'un conflit, notamment le territoire palestinien occupé.

50. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont fourni une assistance technique et financière, ainsi qu'une formation au Bureau central de statistique palestinien en vue d'organiser le deuxième recensement de la population, de l'habitation et des établissements. L'appui fourni a porté sur la mise au point de bases de données visant à mesurer les progrès accomplis en vue des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Ministère de la planification a également reçu l'appui de l'UNICEF pour l'examen des progrès accomplis dans le cadre du Plan d'action national en faveur des enfants palestiniens (2004-2010) et pour la mise à jour du plan. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a prêté son concours à la Commission palestinienne indépendante pour la défense des droits des citoyens dans le cadre d'initiatives de formation et de renforcement des capacités visant à renforcer l'indépendance de la Commission et le strict respect par cette dernière des normes internationales relatives aux droits de l'homme. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a fourni une assistance technique aux mécanismes de coordination avec l'Autorité palestinienne afin d'améliorer l'action humanitaire et les interventions en faveur du relèvement et du développement. Cette assistance a permis de mettre en place un système palestinien de suivi socioéconomique et de contrôle de la sécurité alimentaire. La mise en œuvre du projet triennal de la CNUCED, d'un montant de 3,3 millions de dollars, visant à renforcer les compétences de la direction palestinienne des douanes et des frontières s'est poursuivie, avec pour objectif d'assurer le contrôle national et l'autonomie technique du Système douanier automatisé.

C. L'appui du système des Nations Unies pour le renforcement du secteur privé

51. Le secteur privé a été durement touché par la crise économique dans le territoire palestinien occupé. À Gaza, en particulier, le secteur privé a été paralysé. Dans ce contexte, l'aide du système des Nations Unies en faveur du secteur privé a été limitée pendant la période à l'examen.

52. Le programme de microfinancement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a fourni divers services financiers par l'intermédiaire des neuf bureaux de son réseau dans le territoire palestinien occupé. Le programme a financé 10 000 prêts (67 % de tous les prêts accordés par le secteur de la microfinance) à des microentreprises et à des ménages palestiniens, ce qui représente un investissement de plus de 13 290 000 dollars. Dans son action en faveur du secteur privé, la CNUCED a également progressé dans la mise en œuvre d'un projet visant à créer le Conseil palestinien des chargeurs, qui a apporté une contribution concrète à la création de partenariats entre le secteur public et le secteur privé, et a permis de faciliter les échanges et de réduire les coûts de transaction.

D. Aide d'urgence des organismes des Nations Unies

53. La situation d'urgence dans le territoire palestinien occupé a perduré pendant la période à l'examen et s'est aggravée dans la bande de Gaza après que le Hamas eut pris le contrôle de la région en juin 2007. Un bouclage général a interrompu toutes les exportations et sérieusement limité les importations, y compris pour les produits de première nécessité et le carburant. Les organismes et les programmes des Nations Unies ont rencontré des difficultés supplémentaires du fait des restrictions limitant leurs possibilités d'accès et leurs déplacements, au moment où ils devaient faire face à une demande accrue d'aide d'urgence. En Cisjordanie, le travail effectué sur le Plan palestinien de réforme et de développement sous la conduite du nouveau gouvernement du Premier Ministre Fayyad a permis un recentrage partiel sur les activités de développement à long terme, mais l'aide d'urgence est restée nécessaire et a constitué un élément clef de l'engagement du système des Nations Unies.

Aide alimentaire d'urgence et aide d'urgence à l'agriculture

54. Pendant la période à l'examen, la CNUCED a maintenu son programme d'urgence visant à compléter l'assistance fournie et à aider les réfugiés de plus en plus nombreux se trouvant dans une situation critique. En 2007, l'UNRWA a reçu des fonds d'urgence de 142 millions de dollars pour le territoire palestinien occupé, ce qui représente 58 % du montant des ressources inscrites dans le budget. Ce financement exceptionnel a permis d'apporter une aide alimentaire d'urgence à environ 60 % de la totalité de la population enregistrée de réfugiés dans la bande de Gaza et en Cisjordanie. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a livré 35 447,5 tonnes d'aide alimentaire d'urgence à environ 270 000 Palestiniens parmi les plus pauvres qui ne bénéficient pas des programmes de l'UNRWA, ce qui correspond à 100 % de leurs besoins alimentaires de base. En outre, l'UNRWA a collaboré avec le Ministère de l'agriculture pour protéger les moyens de subsistance de 3 500 pauvres de Cisjordanie et de la bande de Gaza, en leur dispensant une formation aux techniques agricoles et au maraîchage, la distribution de rations alimentaires servant de mesure d'incitation. S'inspirant d'une initiative pilote menée conjointement avec le PAM, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a aidé des centres pour femmes à produire des repas distribués directement et quotidiennement à des milliers d'enfants. Dans la bande de Gaza, UNIFEM a piloté une initiative pour la distribution de rations alimentaires dans les écoles d'un camp de réfugiés.

55. La FAO, conjointement avec le Ministère de l'agriculture et d'autres partenaires, a exécuté en tout 19 projets axés sur la relance de la production agricole et animale, l'introduction de l'aquaculture, l'appui à l'agriculture potagère et à l'industrie artisanale en faveur des femmes; et l'aide d'urgence pour la prévoyance et la riposte face aux épisodes de grippe aviaire. Elle a également participé à des stages de formation technique sur la production et la commercialisation agricoles, la réparation des systèmes d'irrigation et des serres, la remise en état des sols, la gestion des ressources en eau et l'amélioration de l'élevage, des cultures et des vergers.

Appui d'urgence à l'emploi

56. Le chômage a continué de poser des problèmes aigus, particulièrement à Gaza. Pendant la période considérée, l'UNRWA, au titre des programmes d'urgence de création d'emplois, a employé environ 60 000 personnes à des postes qualifiés et

non qualifiés et à des postes d'encadrement. Environ 30 % des bénéficiaires de ces programmes sont des femmes. L'Office a également renforcé son programme de formation à l'intention des diplômés de l'université, qui consiste à placer de jeunes diplômés à des postes correspondant aux disciplines qu'ils ont étudiées. Environ 4 000 enseignants, éducateurs spécialisés et agents auxiliaires ont été recrutés dans la bande de Gaza en vue de mettre en œuvre des programmes spéciaux à l'intention de 200 000 enfants et jeunes. En Cisjordanie, le programme a créé jusqu'à 6 000 postes chaque mois.

57. Le PAM employait 33 073 non-réfugiés, dont 11 380 dans la bande de Gaza, au titre de projets vivres contre travail. Le Programme employait également, dans 30 centres pour femmes de Cisjordanie, 1 992 femmes chargées de préparer des pâtisseries pour les programmes d'alimentation scolaire. Un programme spécial pour l'emploi a été mis en place dans la bande de Gaza afin d'inciter les travailleurs municipaux non rémunérés à continuer le ramassage des ordures en échange de nourriture.

Programmes sanitaires d'urgence

58. Afin de faire face à des problèmes urgents de santé, les équipes mobiles de l'UNRWA ont aidé les communautés isolées par la barrière ou à la suite d'autres restrictions à la liberté de circulation en effectuant des visites régulières et en fournissant des soins de santé de base. Conjointement avec le Ministère de la santé, l'OMS et ses partenaires, l'UNICEF s'est employé à prévenir les maladies et réduire la mortalité infantile, et à améliorer la situation nutritionnelle. Il a concentré ses efforts sur les soins de santé maternelle et infantile et les apports complémentaires de micronutriments pour les jeunes enfants et les femmes, afin d'éliminer les carences en oligo-éléments, et il a amélioré la qualité des données en renforçant le système de surveillance nutritionnelle. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a continué d'appuyer le Ministère de la santé et d'autres organisations non gouvernementales de santé en fournissant des articles pour la santé génésique, notamment des médicaments, des articles jetables et du matériel.

59. Le PAM a distribué 225 tonnes de produits alimentaires aux hôpitaux du Ministère de la Santé dans la bande de Gaza afin de répondre aux besoins nutritionnels des patients suivant un traitement. L'aide d'urgence fournie par UNIFEM dans le domaine de la santé se concentre sur l'accompagnement psychologique et bénéficie à des milliers de femmes; elle passe par des activités de sensibilisation, des consultations psychologiques, un traitement thérapeutique adapté et des formations.

Aide d'urgence à l'éducation

60. Vu les conditions très dures que connaît Gaza, avec la détérioration des résultats scolaires due au nombre d'heures de classe perdues par suite des violences et des conflits, l'aide d'urgence à l'éducation a constitué un important aspect de l'engagement des Nations Unies. L'UNRWA a mis en place des cours d'été de rattrapage pour aider les élèves à passer leurs examens, embauché 1 650 auxiliaires dans le cadre du programme de création d'emplois afin d'aider les enfants de CE1, CE2 et CM1, réduit le nombre d'élèves des classes de garçons et concentré le reste des heures disponibles sur les matières principales, l'arabe et les mathématiques.

61. Au-delà de la bande de Gaza, l'UNICEF, conjointement avec le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, a concentré ses efforts sur l'amélioration du taux de scolarisation et des résultats scolaires, en veillant à assurer l'égalité entre garçons et filles, et en tenant compte de la situation géographique et des besoins particuliers. Environ 7 000 enseignants et administrateurs scolaires ont été formés au concept de l'école adaptée aux besoins de l'enfant, et des manuels scolaires de soutien, des fournitures scolaires et des uniformes ont été mis à la disposition de plus de 6 000 élèves dans des zones ciblées. Quelque 300 écoles ont reçu des pochettes pédagogiques pour l'enseignement interactif des mathématiques et des disciplines scientifiques, des pochettes de jeu ou du matériel pédagogique d'urgence. L'Office a mis en place dans les districts de Hébron, Tulkarem, Djénine, Naplouse quatre centres de formation d'enseignants qui dispensent une formation en cours d'emploi à 2 500 enseignants au moins. Quatre-vingt-dix nouvelles écoles comptant plus de 15 000 élèves et enseignants ont bénéficié de la mise en place d'activités scolaires adaptées aux besoins de l'enfant. Il y a désormais 190 écoles adaptées aux besoins de l'enfant. Le Programme d'assistance au peuple palestinien du PNUD, en collaboration avec l'UNICEF, a remis en état les infrastructures de 100 écoles adaptées aux besoins de l'enfant. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme a lancé une initiative pilote de conseil pédagogique à l'intention des jeunes filles et des femmes des zones rurales. Enfin, le PAM a mis en place en Cisjordanie un programme pilote de distribution de repas scolaires qui touche 57 455 enfants.

Appui d'urgence aux infrastructures

62. Les projets d'infrastructure dans la bande de Gaza ont été sérieusement affectés par la fermeture des points de passage qui s'est poursuivie sans interruption. À cause de ces bouclages, il est devenu impossible de se procurer des matières premières et l'UNRWA a dû suspendre des projets d'infrastructure et de reconstruction d'une valeur estimée à 93 millions de dollars. Toutefois, l'Office a poursuivi ses travaux de réparations et continué de reloger les réfugiés dont les habitations avaient été endommagées ou détruites à la suite d'opérations militaires israéliennes. En 2007, 1 221 abris ont été réparés dans la bande de Gaza pour un coût total de 1,4 million de dollars, plus 3,2 millions de dollars au titre d'indemnités de réinstallation en faveur de 2 000 familles dont les maisons avaient été endommagées ou détruites.

Coordination de l'aide des Nations Unies

63. Le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient a continué de coordonner l'assistance des Nations Unies au peuple palestinien et d'assurer la représentation du système des Nations Unies dans les diverses réunions de donateurs. À ce titre, le Bureau du Coordonnateur a participé aux réunions du Comité spécial de liaison de septembre 2007 et de mai 2008. Sur place, il a organisé périodiquement des réunions de coordination entre les organismes des Nations Unies et renforcé sa coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies grâce au travail du Coordonnateur spécial adjoint et Coordonnateur résident/Coordonnateur de l'action humanitaire. Depuis la nomination de Tony Blair comme représentant du Quatuor en juillet 2007, il a également assuré la liaison avec les organismes des Nations Unies.

64. En dépit de faits positifs pendant la période à l'examen, les restrictions à la circulation et à l'accès en Cisjordanie ont limité l'impact des initiatives de développement visant à relever une économie en situation précaire. Malgré ces obstacles, l'équipe de pays des Nations Unies a commencé à étudier des stratégies de développement global avec une Autorité palestinienne reconnue sur le plan international. Le Bureau du Coordonnateur spécial adjoint et Coordonnateur résident/Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient a organisé, en janvier 2008, la première séance de réflexion du Coordonnateur résident de l'équipe de pays des Nations Unies. À cette occasion, des objectifs opérationnels stratégiques ont été définis pour appuyer le Plan palestinien de réforme et de développement, jetant les bases d'une action à moyen terme de l'équipe en réponse aux objectifs de l'Autorité palestinienne pour les trois années à venir. Sous la direction du Coordonnateur spécial adjoint et Coordonnateur résident/Coordonnateur de l'action humanitaire, un plan d'action de transition était également en préparation, afin d'organiser de manière cohérente l'assistance du système des Nations Unies aux efforts de réforme et de développement de l'Autorité palestinienne, tout en veillant à ce qu'une assistance humanitaire soit fournie partout où elle est nécessaire.

65. En attendant, Gaza restait presque entièrement tributaire de l'assistance humanitaire. C'est ainsi que l'ONU, au moment où elle commençait à recentrer ses efforts de développement sur la Cisjordanie, était encore en train de préparer le troisième appel humanitaire le plus important jamais lancé dans le monde.

66. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a poursuivi la coordination humanitaire en lançant la procédure d'appel global 2008 et en rassemblant et diffusant des données sur les bouclages, la violence et autres aspects. Avec des antennes sur tout le territoire palestinien occupé, le Bureau a détecté les lacunes de la programmation, publié des rapports mensuels sur les indicateurs humanitaires et facilité les projets des organisations non gouvernementales au moyen du fonds d'intervention pour les urgences humanitaires.

Liberté de passage des secours humanitaires

67. Les bouclages et autres restrictions à l'accès et à la liberté de circulation imposées par le Gouvernement d'Israël ont continué d'entraver considérablement la mise en œuvre du programme des Nations Unies sur l'ensemble du territoire palestinien occupé. Les restrictions à la circulation imposées au personnel humanitaire des Nations Unies, protégé par les privilèges et immunités des Nations Unies, lui ont fait perdre de nombreuses heures de travail, le personnel étant souvent dans l'impossibilité de circuler entre Jérusalem, la Cisjordanie et Gaza. Entre octobre 2007 et mars 2008, il y a eu au total 373 incidents constatés au total au cours desquels le personnel humanitaire a été retardé ou refoulé, ce qui représente une hausse de 50 % par rapport aux six mois précédents.

68. Le bouclage du point de passage de Karni a entraîné l'interruption des programmes, d'un montant de 213 millions de dollars, de l'ONU et de la Banque mondiale pour l'infrastructure et l'emploi dans la bande de Gaza. Les restrictions et les retards occasionnés dans le transit des marchandises humanitaires entre les ports israéliens et les points d'entreposage et de distribution à Gaza et en Cisjordanie ont eu pour conséquence un surcoût de plus de 7 millions de dollars par rapport au budget du programme.

Activités de l'ONU dans le domaine des médias

69. Le Bureau du Coordonnateur spécial a continué à présider le Comité des Nations Unies chargé de la sensibilisation et de l'information auprès de l'équipe de pays des Nations Unies, et de coordonner les activités d'information des organismes et des programmes dans le territoire palestinien occupé. Le Comité a également coordonné des déclarations interinstitutions, des déclarations préparées par le Coordonnateur spécial, au nom de l'équipe de pays des Nations Unies et le lancement de la procédure d'appel global.

IV. Réponse des donateurs à la crise

A. Appui budgétaire et financier

70. Suite à la constitution d'un nouveau gouvernement de l'Autorité palestinienne et à la reprise des négociations politiques entre les parties, la conférence internationale de donateurs qui s'est tenue à Paris a été marquée par l'annonce de substantiels apports d'aide. Cependant, alors que les 7,7 milliards de dollars promis dépassaient de beaucoup les besoins mentionnés dans le Plan palestinien de réforme et de développement pour 2008-2010, leur ventilation précise (quelle proportion allait au budget de fonctionnement, à l'investissement public et à l'aide humanitaire) reste à définir. Les donateurs n'ont promis que 1,1 milliard de dollars pour le budget de fonctionnement pour 2008, 972 millions de dollars pour l'aide à l'investissement et 651 millions de dollars pour l'aide humanitaire. Il semblerait donc nécessaire de modifier l'affectation des fonds annoncés afin de pallier un manque de ressources dans d'autres domaines.

71. La communauté internationale a répondu aux besoins de l'Autorité palestinienne en mettant en place des mécanismes flexibles d'appui aux dépenses renouvelables. La Commission européenne a remplacé le mécanisme international temporaire par le Mécanisme palestino-européen de gestion et d'aide socioéconomique, qui constitue un guichet pour l'aide budgétaire et la fourniture d'un appui direct à la protection sociale, à la gouvernance, aux infrastructures et au développement social. La Banque mondiale a également créé un fonds d'affectation spéciale pour le Plan palestinien de réforme et de développement, qui permettra de recueillir des ressources pour le financement général du Plan.

Appui à la réforme palestinienne

72. Le gouvernement conduit par le Premier Ministre Fayyad a entrepris des réformes d'envergure dans le domaine de la gestion des finances publiques, malgré un environnement politique et des conditions de sécurité précaires. Les procédures de contrôle de la trésorerie ont été rétablies et un nouveau système comptable a été mis en place, qui permet l'établissement périodique de rapports financiers. En outre, un département de comptabilité générale a été constitué et le Ministère des finances a mis en place un site Web où sera affiché le budget de l'Autorité palestinienne et où des rapports financiers mensuels devraient être également présentés dans le proche avenir.

73. Une mission du Fonds monétaire international a pris note de ces changements positifs, mais a également encouragé le Gouvernement à consolider les progrès

réalisés dans la gestion des finances publiques de l'Autorité palestinienne. Les autres mesures prises par le Gouvernement pour améliorer la viabilité budgétaire sont la limitation de la masse salariale de la fonction publique et la diminution du montant net des prêts au titre des services publics de distribution. L'Autorité palestinienne a aussi commencé à renforcer son mécanisme de protection sociale en fusionnant différents programmes d'aide financière aux ménages pauvres. Une base de données ciblées est utilisée pour confirmer que les bénéficiaires remplissent les conditions voulues.

Coordination entre les donateurs

74. Les mécanismes mis en place dans le cadre du Forum du développement local étaient restés pratiquement en sommeil en 2006 et au premier semestre de 2007 en raison de la position adoptée par les donateurs en ce qui concerne les contacts avec l'Autorité palestinienne dirigée d'abord par le Hamas puis par le Gouvernement d'unité nationale. La situation a changé en juin 2007 quand le Président Abbas a nommé un nouveau gouvernement conduit par le Premier Ministre Fayyad. Les donateurs ont réagi en renouant les contacts avec l'Autorité palestinienne à tous les niveaux. L'Autorité palestinienne a lancé un processus de développement et de budgétisation à moyen terme et les structures de coordination de l'aide qui avaient vu le jour à la fin de 2005 ont été réactivées. Une réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens a eu lieu à New York en septembre 2007, la première de ce genre depuis 20 mois, et elle a été suivie d'une autre réunion analogue à Londres en mai 2008.

75. Des réunions du Forum du développement local ont eu lieu périodiquement au Cabinet du Premier Ministre, rendant au forum sa place pour la préparation de la conférence des donateurs internationaux de Paris et mettant en évidence le rôle central de l'Autorité palestinienne dans les structures de coordination. Les travaux des groupes stratégiques sont passés d'un échange général d'informations à la fourniture d'un appui aux politiques de développement de l'Autorité palestinienne. Les réactions des donateurs à l'exposé succinct du Plan palestinien de réforme et de développement ont été recueillies par le secrétariat chargé de la coordination de l'aide sur place. De nouveaux groupes de travail sectoriels ont été créés, tous présidés par un ministère d'exécution ou une institution de l'Autorité palestinienne, un pays donateur étant coprésident.

V. Perspectives d'avenir

76. La période à l'examen a été marquée par une escalade du conflit, des incertitudes politiques et financières et de nouveaux démarrages en ce qui concerne le développement et la réforme. Le conflit demeure l'obstacle majeur à toute reprise et à toute viabilité économique dans le territoire palestinien occupé et son règlement définitif doit être la priorité absolue de l'action internationale.

77. Dans le même temps, la situation sur place doit s'améliorer, à tout le moins pour rendre possible la réussite du processus politique et la mise en œuvre d'un accord de paix. Les restrictions imposées à la circulation des Palestiniens doivent être assouplies, la division continuelle entre Palestiniens doit être surmontée pour qu'il y ait une amélioration immédiate, notable sur le terrain. L'aide humanitaire sera maintenue l'année prochaine, en particulier dans la bande de Gaza. Les deux

parties et la communauté internationale devront trouver des solutions efficaces et sûres pour résoudre les graves difficultés auxquelles se heurte la circulation du personnel et des marchandises humanitaires. Les difficultés spécifiques liées à la mise en œuvre des programmes dans la bande de Gaza seront à l'ordre du jour dans les mois à venir. Une fois de plus, tous les acteurs doivent chercher de nouvelles approches pour répondre efficacement aux besoins de la population.

78. Malgré les incertitudes actuelles, l'Autorité palestinienne a fait des progrès tangibles en ce qui concerne la planification stratégique à moyen et long terme, en présentant son Plan palestinien de réforme et de développement qui est maintenant chiffré : il faut en conséquence que l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble améliorent la prévisibilité du financement et des programmes en 2008 et veillent à ce que leurs prévisions répondent aux besoins répertoriés dans le Plan. Les changements observés dans les pratiques de financement des donateurs et la hausse des matières premières exigent des programmes humanitaires plus efficaces, plus rigoureusement coordonnés et mieux ciblés. En même temps, l'Organisation des Nations Unies doit être prête à fournir un appui aux objectifs de développement de l'Autorité palestinienne. Le processus entamé au début de 2008 consistant à adopter pour les programmes du système des Nations Unies des objectifs stratégiques communs devra déboucher sur un programme commun des organismes des Nations Unies pour répondre aux besoins du Plan palestinien de réforme et de développement.

VI. Conclusion

79. La période considérée a été volatile et difficile. La situation politique a changé, entraînant une dégradation notable de la qualité de vie pour la population de Gaza. Les organismes des Nations Unies ont dû accroître l'aide humanitaire et les secours d'urgence qu'ils apportent à une population qui a aujourd'hui besoin de programmes de développement à plus long terme et qui est prête pour de tels programmes. Ils continueront de le faire. Parallèlement, l'équipe de pays des Nations Unies est prête à offrir son appui à la fois à l'Autorité palestinienne pour l'aider à mettre en œuvre son Plan palestinien de réforme et de développement et à de nombreux palestiniens dont les sources de subsistance et les communautés ont été détruites au cours de ces années de conflit.

80. Dans un contexte qui s'annonce tout aussi difficile pour les années à venir, de nouvelles possibilités pourraient apparaître si les deux parties acceptaient de respecter leurs engagements respectifs. Les négociations pourraient apporter de nouvelles approches et de nouvelles solutions qui permettraient d'atteindre l'objectif plus large de l'Organisation des Nations Unies, du Quatuor et de la communauté internationale dans son ensemble, la réalisation d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient, sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) et la création d'un État palestinien d'un seul tenant, souverain, démocratique et viable, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité.